



AGENTS DE LA SNCF VOYAGEURS

CADRES DOMAINE TRACTION

DES AVANCÉES TIMIDES, MAIS CONCRÈTES

Le code prime 09 correspondant à l'emploi type des salariés cadres traction sera modifié à partir du 1^{er} janvier 2024. [Explications.](#)



**APRÈS DES
NÉGOCIATIONS,
L'UNSA A OBTENU
LA SUPPRESSION DE
LA DÉGRESSIVITÉ
DU CODE PRIME 09 !**

Au-delà d'avoir œuvré à la mise en place de la sécurisation de la prime de travail à partir du 1^{er} janvier 2024, l'UNSA-Ferroviaire avait interpellé l'entreprise sur l'incohérence de la dégressivité du code prime 09 par rapport à celui du code prime 01. En effet, son différentiel de départ de 133,18 € à la PR 21 diminue et va jusqu'à être négatif à partir de la PR 33.

**POUR
RAPPEL**



L'UNSA-Ferroviaire exigeait le maintien du différentiel de 133,18 € sur toutes les PR, comme reconnaissance de la spécificité et de la technicité des cadres traction.



LES NOUVEAUX MONTANTS DU CODE PRIME 09 AU 1^{ER} JANVIER 2024

PR	CODE PRIME 01	CODE PRIME 09 ACTUEL	NOUVEAU CODE PRIME 09	REVDICATION UNSA-FERROVIAIRE	1 188 AGENTS
21	353,10 €	486,28 €	486,28 €	486,28 €	98
22	363,50 €	495,23 €	495,52 €	496,68 €	144
23	373,73 €	504,03 €	504,44 €	506,91 €	80
24	382,40 €	503,48 €	506,46 €	515,58 €	41
25	391,37 €	502,91 €	508,48 €	524,55 €	38
26	403,63 €	502,14 €	510,52 €	536,81 €	97
27	416,37 €	501,33 €	512,56 €	549,55 €	129
28	428,51 €	500,57 €	514,61 €	561,69 €	164
29	441,24 €	499,76 €	516,67 €	574,42 €	41
30	454,10 €	498,95 €	518,73 €	587,28 €	83
31	468,75 €	498,02 €	520,81 €	601,93 €	103
32	484,00 €	497,06 €	522,89 €	617,18 €	85
33	498,41 €	496,15 €	524,98 €	631,59 €	38
34	509,48 €	495,45 €	527,08 €	642,66 €	25
35	520,96 €	494,72 €	529,19 €	654,14 €	14
36	532,74 €	488,89 €	532,74 €	665,92 €	8

RAPPEL DES NÉGOCIATIONS SALARIALES 2024

L'UNSA-Ferroviaire a participé aux négociations annuelles obligatoires (NAO) du 8 novembre dernier.



Nos négociateurs ont œuvré avec force pour l'ensemble des salariés et se sont appuyés sur les différents cahiers revendicatifs métier. L'UNSA-Ferroviaire a réaffirmé les orientations syndicales du Pôle traction et ses revendications face à la direction. L'UNSA-Ferroviaire est allée chercher et faire valoir de nouveaux droits aux cheminots statutaires et contractuels !

- **augmentation des niveaux** de 15 % pour le prochain exercice de notations ;
- **mise en place d'un délai** de séjour maximal de cinq ans sur les PR ;
- **à partir des notations 2024**, le délai de séjour sur les PR sera ramené à un délai maximal de cinq ans pour les classes 2 à 6. Concrètement, cinq ans max (sauf OMS) sur la PR 27 de la classe 6.

#1 LA REVALORISATION DES INDEMNITÉS DÈS JANVIER 2024

+ 4 % SUR LES HEURES DE NUIT, DE DIMANCHE ET DE FÊTE

- L'**indemnité de nuit** passe de 3,54 € / heure à 3,68 € / heure.
- L'**indemnité dimanche** et fête passe de 5,56 € / heure à 5,78 € / heure.

+ 15 % SUR LES INDEMNITÉS DE MANAGEMENT ET D'ENCADREMENT EN ÉTABLISSEMENT

- L'**indemnité fixe mensuelle** des DPX passe de 79,60 € à 91,54 €.
- L'**indemnité fixe mensuelle** des DUO passe de 159,10 € à 182,97 €.
- L'**indemnité fixe mensuelle** des DET classe 8 passe de 222,80 € à 256,22 €.

#2 LE DÉROULEMENT DE CARRIÈRE

Voici ce que l'UNSA a obtenu afin de compenser l'arrêt du recrutement au statut :

#3 L'HARMONISATION DES MODALITÉS DE CALCUL DE LA PFA DÈS DÉCEMBRE 2023

C'était une revendication portée par l'UNSA afin d'obtenir une mise en cohérence des modalités de calcul de la prime de fin d'année pour les statutaires roulants relevant des codes prime 00, 09, 24 et 25 (TA / TB, CTT, ASCT, RET). Les CTT percevront une PFA correspondant au traitement + indemnité de résidence (IR) + valeur moyenne théorique de leur prime de travail (VMTP).

ET LES CONTRACTUELS ?

Les salariés relevant de cet emploi repère percevront l'équivalent par une majoration forfaitaire du salaire de base mensuellement. ...

CONCRÈTEMENT		
	PRIME DE FIN D'ANNÉE (PFA)	CONTRACTUEL (MENSUEL)
CTT	+ 133,18 €	+ 11,10 €

DES ENGAGEMENTS SUPPLÉMENTAIRES



L'UNSA a également rappelé les engagements pris les années précédentes par l'entreprise. En réponse à ces revendications spécifiques, l'entreprise s'est engagée à organiser quatre groupes de travail sur le premier semestre 2024.

- #1 **Sur l'encadrement** : la rémunération fixe et variable, la reconnaissance des métiers, les parcours et carrières, etc.
- #2 **Sur la grille des rémunérations** : coefficients hiérarchiques, durée de séjour, déblocage de la grille, etc.
- #3 **Sur la révision** de l'indemnité de résidence et son extension aux contractuels.
- #4 **Sur la reconnaissance** des conditions d'exercice des métiers, comme l'UNSA-Ferroviaire a demandé au président Farandou en janvier 2023.

PARMI NOS DEMANDES

Voici quelques exemples de nos nombreuses revendications syndicales issues de notre groupe de travail cadres traction.

- **Garantir les parcours professionnels** au même titre que les attachés-cadres.
- **Révision de la grille salariale** (délais de séjour, déblocage de la grille et coefficients hiérarchiques).
- **Réévaluer le forfait en jours** (205 jours) et la charge de travail.
- **Mise en adéquation de la pénibilité** sur les missions de conducteur occasionnel.

